



Le bulletin d'information de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Pyrénées centrales

♦ Editorial

En 2022, la CATZH s'agrandit ! En effet, côté Hautes-Pyrénées, le territoire s'étend à l'ensemble du département. N'hésitez pas à nous solliciter concernant vos zones humides sur l'ensemble de notre territoire.



Plusieurs animations vous ont été proposées à propos des zones humides : une **vision hivernale des prairies humides** à Bonrepos (65), une sortie concernant **les tourbières de Saint-Paul (65)**, une conférence « **À la découverte des zones humides** » à Aucun (65). La CATZH a également présenté les zones humides au Pla d'Arsoué lors d'une commission géographique du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Neste et Rivières de Gascogne. En marge des zones humides, une **formation sur la Loutre d'Europe** a été mise en œuvre pour les techniciens rivières des Hautes-Pyrénées.

Une démonstration de rigoleuse, outil adapté à l'entretien des rigoles et mis à disposition par la CATZH, a eu lieu le 17 février à Sost (65).

Cette année, la CATZH Pyrénées centrales rédige sa stratégie pour les 5 années à venir. Si vous avez des besoins ou des attentes spécifiques concernant notre structure, faites nous remonter l'information.

Six nouveaux adhérents sont venus enrichir le réseau depuis le début de l'année :

- Un établissement public : le Centre de Recherche Atmosphérique basé à Campistrous (65) pour un ensemble de tourbière et de bas-marais.
- Deux agriculteurs. L'un pour des prairies humides sur Villeneuve-Lécussan (31) et l'autre pour des prairies humides et tourbeuses sur Sost (65).
- Trois privés ont également rejoint le réseau :
 - ♦ Pour un étang sur la commune de Capvern (65)
 - ♦ Pour une source sur la commune d'Arbon (31)
 - ♦ Pour une prairie humide sur la commune d'Azereix (65)

Ce qui fait en tout 59 adhérents pour environ **780** ha de zones humides.

Bonne lecture à tous !



Démonstration de rigoleuse
à Sost (65)



Dans le cadre des Hivernales à Puydarrieux, la sortie « vision hivernale des prairies humides » à Bonrepos (65)

♦ A venir

Le 17 septembre, nous serons présents à la **fête de l'eau à Capvern (65)**

Sommaire

- Editorial	Page 1
- A venir	Page 1
- Des zones humides qui produisent : Zoom sur le Val d'Azun	Page 2
- Réglementation : Documents d'urbanisme et zones humides	Page 2
- En visitant les zones humides : Le Trèfle d'eau	Page 3
- Retour sur : La commission géographique Neste du SAGE Neste et Rivière de Gascogne au Pla d'Arsoué	Page 3
- Actu des sites : Restauration sur l'ensemble humide de Saint-Paul	Page 4

Zones humides des Pyrénées centrales



♦ Ils ont des zones humides... et ils produisent !

Une nouvelle rubrique dans notre bulletin dédié aux zones humides. L'objectif est de mettre en lumière, un à un, les adhérents qui produisent en utilisant en partie les zones humides. Pour ce premier article, nous rencontrons **M. Jean-Pierre Saux, producteur de veaux et d'agneaux**. Cet agriculteur, installé à Latoue, a environ **20 % de son exploitation en zone humide**. Comme il nous l'explique, la combinaison de nombreuses sources sur ses terres, de zones pentues et d'un microclimat aboutissent naturellement à la formation de zones humides. Du fait du caractère pentu du secteur, cet agriculteur utilise la plupart de ses zones humides en pâturage (et une partie en fauche). Autrefois très marécageux, le secteur s'assèche cependant de plus en plus avec le changement du climat. Les zones humides résiduelles sont aujourd'hui importantes pour l'alimentation de certains points d'abreuvement de ses 30 vaches et ses 500 brebis.

♦ Réglementation : Document d'urbanisme et zones humides

Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU et cartes communales) doivent être **compatibles**, entre autre, avec le **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE).

L'orientation D43 du SDAGE Adour Garonne précise qu'**il faut organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides et intégrer les enjeux zones humides dans les documents de planification locale**.

Pour identifier les zones humides sur leurs territoires, **les collectivités peuvent s'appuyer sur les inventaires existants**, en Haute-Garonne et dans les Hautes-Pyrénées (hors SAGE Adour amont). Ils sont consultables sur les sites des préfectures. Ces inventaires sont des outils de connaissance, non exhaustifs, et n'ont pas de portée juridique.

A défaut, les collectivités doivent réaliser des inventaires complémentaires.

Comment protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme ?

Zonage PLU	Type de zones humides	Commentaires
Zone N	Milieux humides situés en zone naturelle (avec une certaine étendue)	Protection forte. Peu adaptés à des éléments isolés ou de faible surface. Nzh: secteur avec réglementation spécifique protégeant et valorisant la zone humide (interdit toute construction et aménagement non adaptés).
Zone A	Milieux humides en zones agricoles	Permettre une compatibilité entre usages agricoles et préservation des milieux humides. Azh: secteur avec réglementation spécifique protégeant et valorisant la zone humide (interdit toute construction et aménagement non adaptés).
Zone U	Zones humides au sein de secteurs déjà urbanisés	Permettre une compatibilité entre urbanisation et préservation des milieux humides. Zone humide à reclasser en zone N de préférence. Si construction, application de la loi sur l'Eau avec mesures compensatoires.
Zone AU	Zones humides destinées à être urbanisées	Incompatible avec la préservation des zones humides. Application de la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC).
Sites à protéger pour leur valeur écologique	Éléments isolés ou ensembles homogènes	Protection permettant une certaine souplesse. Intérêt pour les ripisylves. Tous travaux sur des constructions existantes ou conduisant à des modifications d'éléments de paysage sont soumis à déclaration préalable « construction » ou « aménagement ».
Espaces boisés classés	Enjeux forts sur les forêts alluviales	Permet de garantir le caractère boisé. Rôle majeur dans l'écrêtement des crues.

ATTENTION !

Les documents d'urbanisme ne se substituent pas à la réglementation nationale. Tout projet d'aménagement susceptible d'avoir un impact sur l'équilibre hydraulique et biologique d'une zone humide est soumis à la loi sur l'Eau avec respect de la séquence Eviter-Réduire-Compenser.

Zones humides des Pyrénées centrales



♦ En visitant les zones humides ...

Le Trèfle d'eau ou Ményanthe, *Menyanthes trifoliata*

Contrairement à ce que son nom indique, ce végétal n'appartient pas à la même famille que les trèfles, mais présente des feuilles similaires, à trois folioles. C'est une plante hygrophile vivace à rhizome rampant épais. Les fleurs, disposées en grappe, peuvent être blanches ou légèrement rosées et présentent de nombreux cils sur leurs cinq pétales. Elles s'épanouissent d'avril à juillet. Cette végétation s'observe sur des rives de lacs, des mares, dans les prairies marécageuses et dans les tourbières.

Les populations de Ményanthe sont menacées un peu partout, mais surtout en plaine, essentiellement à cause du drainage des zones humides et de l'assèchement des tourbières.



N'hésitez pas à rejoindre notre réseau et à nous signaler les Trèfle d'eau observés afin de nous aider à les préserver.



♦ Retour sur ...

La commission géographique de la Neste : Visite du Pla d'Arsoué

Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau) est la déclinaison d'un SDAGE à une échelle plus locale. Il vise à **concilier** les différents usages de la ressource eau (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la **protection des milieux aquatiques**. Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la **commission locale de l'eau (CLE)**.

Actuellement, le SAGE Neste et rivière de Gascogne est en cours d'élaboration. Et c'est tout naturellement que la CATZH Pyrénées centrales a intégré la CLE afin de défendre et de protéger l'enjeu zones humides.

En effet, au niveau de la ressource en eau, les zones humides ont un grand rôle à jouer, que ce soit sur la quantité, de par leur fonction d'éponge, que sur la qualité de l'eau, grâce à leur fonction épuratrice. Et les CATZH sont là pour le rappeler !

Le 18 mai, la CATZH, associée au Pays des Nestes, a donc proposé à une quarantaine d'acteurs de l'eau (Elus, association de consommateurs, représentants eau potable, agricoles, industriels..), une présentation sur les zones humides, leur importance et les menaces pesant sur elles.

La présentation s'est déroulée sur le Pla d'Arsoué, sur la commune d'Azet (65). Il s'agit d'un vaste ensemble de zones humides, traversé par une rivière dynamique qui engendre une mosaïque de milieux. Des boisements alluviaux bordent cette rivière et une grande partie de la zone est tourbeuse. On retrouve une flore intéressante avec, entre autre, le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la Primevère farineuse (*Primula farinosa*) et la Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*).



Tourbière du Pla d'Arsoué, Azet (65)



Commission géographique de la Neste, SAGE Neste et Rivière de Gascogne



Primevère farineuse, *Primula farinosa*

Zones humides des Pyrénées centrales



LE LANNEMEZAN
de l'eau sur un plateau

Actu des sites

Dans le cadre du programme « Le Lannemezan : de l'eau sur un plateau », la restauration d'un ensemble de zones humides sur la commune de Saint Paul (65) est en cours.

Anciennement, il s'agissait d'un ensemble communal de landes humides et de tourbières qui était entretenu par pâturage. Peu à peu, ces usages se sont perdus. Dans les années 1950, la zone a été plantée avec le fond forestier national. Les zones les plus humides sont cependant restées en partie ouvertes. Les menaces qui pèsent sur ce milieu sont l'embroussaillage du milieu et l'assèchement qui l'accompagne ainsi que la perturbation de l'alimentation en eau des zones humides causée par la présence d'un fossé longeant la piste forestière et l'évapo-transpiration importante des plantations.



Photographie aérienne de l'ensemble humide en 1950



Photographie aérienne actuelle de la zone

La restauration a débuté par l'élargissement des zones ouvertes par débroussaillage et coupe de petit ligneux. L'ONF, partenaire du programme, a pour mission de dédensifier les peuplements de Chêne rouge d'Amérique et de pin Laricio, afin de diminuer la quantité d'eau évapo-transpirée par ces arbres et de la restituer à la zone humide.

Un broyage a été réalisé sur la lande humide présente sous la ligne à haute-tension, elle sera ensuite entretenue par éco-pâturage.

Le dernier élément pour compléter cette restauration est la mise en place de palplanches sur les anciens fossés drainant la tourbière. La CACG, également partenaire du projet, réalise un suivi hydrologique sur ce site.

Les espèces à enjeux sur le site

- le Lézard vivipare
- L'Osmonde royale
- La Gentiane pneumonanthe



Palplanches installées
sur des landes humides à St Paul

Qu'est-ce que les palplanches et pourquoi les utiliser ?

Les palplanches sont des plaques en PVC recyclé en forme de « Z » qui s'emboîtent latéralement les unes dans les autres. Nous avons opté pour le PVC recyclé car il s'agit d'un matériau léger pouvant être installé manuellement. De plus, les essais de seuils en bois ne sont pas suffisamment étanches et n'aboutissent pas à l'effet escompté sur la nappe d'eau.

La remise en eau est une étape importante dans la restauration des zones humides. Pour ce faire, on utilise des petits seuils, ici les palplanches, afin de rehausser le niveau de la nappe d'eau et de favoriser l'engorgement en eau du sol. La saturation des sols en eau va favoriser les espèces hygrophiles, inféodées aux zones humides, et limiter le développement de ligneux indésirables.

Le samedi 26 février, pour clôturer le mois consacré aux zones humides, une sortie a été organisée au sujet des tourbières de Saint-Paul. Sous un soleil radieux, les participants ont pu découvrir les travaux de restauration engagés dans le cadre du programme « Le Lannemezan : de l'eau sur un plateau ».

Rédaction: AREMIP Crédit photo: AREMIP

Contact :

CATZH Pyrénées Centrales
20 place Valentin Abeille
31210 Montréjeau
05.61.95.49.60

Cette action est cofinancée par :



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional